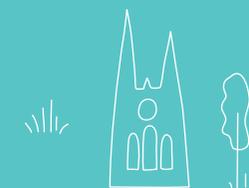




EURE & LOIR 2040



Vision stratégique



EURE & LOIR
2040

QUEL
DÉPARTEMENT
POUR
DEMAIN ?



Eure-
et-Loir
LE DÉPARTEMENT

L'Eure-et-Loir désirable : des territoires pour toutes les aspirations



LE CONSTAT : LES EURÉLIENS ONT DES VIES PARMIL LES PLUS MOBILES DE FRANCE

La société française est une société mobile et l'Eure-et-Loir en est l'un des fronts avancés. Le département vit d'abord cette mobilité dans les choix résidentiels de ses habitants : ils sont chaque année 14 000 à entrer et autant à sortir du département, soit 3% de la population départementale renouvelée chaque année, et un quart des entrées et sorties totales à l'échelle régionale. Elle se traduit aussi dans la mobilité quotidienne des Euréliens : chaque jour, ils parcourent en moyenne plus de 27 km pour se rendre à leur travail (soit le 4^e score le plus élevé de France métropolitaine, derrière l'Oise, la Seine-et-Marne et les Landes), que ce travail se trouve au sein du département ou en-dehors.

À quoi cela tient-il ? D'abord, à une situation géographique d'ouverture : l'Eure-et-Loir étant limitrophe de sept départements, de nombreux ménages déménagent, travaillent ou se divertissent d'un côté ou de l'autre de la limite départementale, souvent sans s'en rendre compte. À l'organisation territoriale du département ensuite, qui conduit les Euréliens à rejoindre les bassins d'emplois chartrains et drouais (qui rassemblent près de 80% des emplois du département) ou ceux des départements voisins pour leur travail. Et bien sûr, dans ce voisinage, à la proximité immédiate de la métropole francilienne qui draine une multitude de flux (démographiques, économiques et de ressources...).

Ces liens avec l'Île-de-France ne datent pas d'hier mais leurs configurations depuis le début du XXI^e siècle sont inédites : alors qu'ils étaient jusqu'au début du siècle majoritairement à sens unique (captation de ressources de l'Eure-et-Loir vers l'Île-de-France dès le XVII^e siècle, puis desserrement économique et résidentiel de l'Île-de-France vers l'Eure-et-Loir au cours de la seconde moitié du XX^e siècle), ils vont aujourd'hui dans les deux sens et sont pris dans un système métropolitain plus vaste. Ainsi, les mobilités résidentielles et professionnelles, les implantations d'entreprises, les circulations monétaires sont en croissance dans un sens comme dans l'autre et une partie (au moins) de l'Eure-et-Loir est intégrée au système francilien. C'est tout le paradoxe de la situation eurélienne : alors que les dernières projections de l'INSEE annoncent (aujourd'hui) une baisse démographique de 25 000 habitants à horizon 2040 par rapport aux 430 000 Euréliens recensés en 2018 (et de près de 60 000 habitants d'ici 2070), elles prévoient aussi un solde migratoire

positif entre 2040 et 2070 - ce que le département n'a plus connu depuis 1990 ! Autrement dit, la situation géographique du département et ses liens avec l'Île-de-France continueront de positionner l'Eure-et-Loir demain au cœur d'un carrefour de flux, où les arrivées, les départs et les distances parcourues seront conséquents.



LA PROSPECTIVE : D'ICI 2040, LES MODES DE VIE ET LES ASPIRATIONS SERONT ENCORE PLUS DIVERS

En 2040, plus encore qu'aujourd'hui, les habitants d'Eure-et-Loir seront issus d'un brassage de population, dont la diversité des besoins sera toujours plus grande. On comptera notamment parmi eux :

- ▶ **Des étudiants euréliens**, qui choisiront de faire une partie de leurs études supérieures hors du département (comme c'est le cas de 75% d'entre eux aujourd'hui), à Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines ou encore sur le campus de Paris-Saclay (situé à moins d'une heure de Dreux et Chartres depuis l'ouverture de la ligne 18 du métro grand-parisien en 2030) mais voudront résider à Chartres ou Dreux, cherchant à concilier logements moins onéreux et vie étudiante ;
- ▶ **Des personnes (très) âgées**, que l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé (qui ralentit mais se poursuit) fera rester plus longtemps à leur domicile - avec les services médicalisés et d'aides à la personne que cela exige à proximité. Il y aura en moyenne 6% de plus de 85 ans en 2040 en Eure-et-Loir (9% en 2070), avec des taux encore plus élevés dans le Dunois et le Perche.
- ▶ **Des couples d'actifs bi-résidents**, dont l'un des membres au moins partagera ses semaines entre l'Île-de-France et l'Eure-et-Loir, à la recherche de lieux de travail nomades, de services numériques performants et d'un environnement calme.
- ▶ **Des jeunes entrepreneurs**, qui se retrouveront en Eure-et-Loir pour avancer dans leur projet d'entreprise, attirés par la proximité de Paris, un cadre de travail plus agréable et de bonnes infrastructures numériques et en recherche de locaux ou de rencontres avec l'écosystème économique départemental.
- ▶ **Des familles monoparentales** (qui représentent aujourd'hui un quart des familles françaises), où le parent, parcourant souvent en Eure-et-Loir de longues distances quotidiennes pour travailler est à la recherche de services petite

enfance et services de garde adaptés à ses horaires, à proximité de chez lui.

- ▶ **Des couples de néo-retraités** qui, faisant de leurs résidences secondaires (plus de 15% des résidences du Perche) leur résidence principale lors de leur passage en retraite à la recherche d'offres culturelles et d'un environnement de qualité près de chez eux.

On pourrait multiplier à l'envi les exemples. Ce qui est nouveau, ce n'est pas que les politiques publiques doivent tenir compte de ces différents publics, mais bien **qu'au sein même de ces publics** (adolescents et étudiants, actifs, retraités), **les aspirations soient de plus en plus variées.**



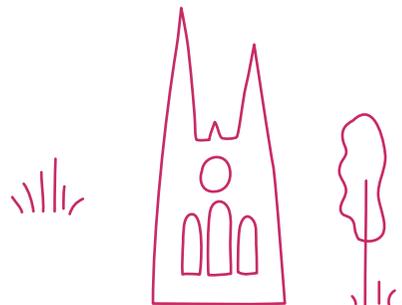
LE CHOIX STRATÉGIQUE : RENFORCER L'ATTRAIT DE L'EURE-ET-LOIR EN FAVORISANT L'ÉPANOUISSEMENT DES POPULATIONS DANS CHAQUE TERRITOIRE

Alors que faire devant la très grande diversité d'aspirations qu'expriment déjà les Euréliens et qui se renforcera ces vingt prochaines années ?

Les élus du Conseil départemental, en écho avec les élus locaux consultés au cours de la démarche, se sont accordés sur une ambition : **adapter l'action publique eurélienne à ces besoins multiples et évolutifs pour que tous les territoires du département puissent accueillir leurs habitants plus longtemps.** Elle est la condition pour maintenir la démographie départementale à flots. Cette « attractivité qualitative », ce désir d'Eure-et-Loir, suppose de réussir à proposer au sein du Département un certain nombre de services et un cadre de vie que des ménages seraient sinon tenter d'aller chercher ailleurs.

Pour ce faire, le Conseil départemental propose de porter trois responsabilités.





A. RESPONSABILITÉ N°1 : FACILITER LA VIE DES EURÉLIENS PAR DES OFFRES DE SERVICES DIVERSIFIÉES

Promouvoir une attractivité qualitative en Eure-et-Loir passera d'abord par la création de nouveaux services qui rendent la vie plus agréable à de nombreux profils d'habitants. Deux thématiques semblent à ce titre devoir être particulièrement investies : la mobilité, dont on a vu qu'elle était en Eure-et-Loir la condition constitutive de presque tous les modes de vie, et les usages numériques qui, s'ils ne doivent pas être la réponse unique aux problèmes d'accessibilité, permettent d'étoffer considérablement les services et emplois proposés aux Euréliens.

Si le Département n'est pas le seul niveau de collectivité compétent sur ces thématiques, il est d'intérêt départemental de mieux réussir collectivement sur celles-ci. Le Conseil départemental, outre son action propre, facilitera les initiatives qui iront dans le sens des orientations définies ici.

► En 2040, une mobilité à la carte dans tout le département

À quoi ressemblera la mobilité des Euréliens en 2040 ? Elle sera vraisemblablement encore structurée par la voiture (avec une part de véhicules électriques bien plus importante), même si l'offre en transports collectifs pour rejoindre les unités urbaines de Dreux et Chartres (représentant près de la moitié des emplois du département) et l'Île-de-France pourra être étoffée. C'est la raison pour laquelle le Département continuera d'investir demain dans les infrastructures routières : dans les prochaines années pour moderniser et sécuriser le réseau départemental (7 500 km de routes soit l'un des plus importants de France) avec le Plan Route 2028, à moyen terme en valorisant les opportunités économiques offertes par l'arrivée de l'A154, à plus long terme en faisant de la route un terrain d'expérimentation et en cherchant à inventer le service public routier du XXI^e siècle (cf. projet-cible n°1). Pour autant, un nombre croissant d'Euréliens aspire à réduire l'usage de la voiture - par nécessité (pour les seniors en perte d'autonomie ou les personnes à mobilité réduite), par agrément (pour les Euréliens, les bi-résidents ou les touristes) ou par choix. L'attractivité de l'Eure-et-Loir passe donc par la capacité collective à proposer à ces populations, dans tous les territoires du département, des alternatives sur certains de leurs trajets, ou au moins sur une partie de ces trajets : covoiturage, système de transport à la demande, vélo, parkings-relais, nouvelles lignes de transport collectif etc. Le Conseil départemental contribue à cette perspective, notamment avec

l'adoption en 2023 d'un Schéma directeur cyclable prévoyant d'une part la mise en œuvre d'une ossature cyclable en maîtrise d'ouvrage départementale (cette ossature permettant de mailler le territoire et notamment les bourgs-centres) et d'autre part la sécurisation de certains tronçons. L'ingénierie et l'accompagnement financier permettront de soutenir par ailleurs les projets locaux qui viendront compléter l'ossature départementale.

► En 2040, tous acteurs du numérique !

L'Eure-et-Loir figure dans le peloton de tête des départements sans métropole les mieux fibrés. En 2022, 80% des logements et établissements professionnels du département étaient raccordés à la fibre (10% de plus que la moyenne régionale) tandis que les derniers raccordements arriveront dans les mois à venir. En outre, 1% de la population départementale (4% de la superficie départementale) ne bénéficiait pas en 2023 de couverture mobile. Les défis numériques actuels résident dès lors dans l'appropriation par tous de cette transition digitale pour que chacun puisse, d'ici 2040, être acteur et contributeur d'une culture numérique départementale.

Outre les efforts déjà engagés et à poursuivre pour lutter contre l'illectronisme (conseillers numériques départementaux, espaces de médiation dans les antennes départementales et les Maisons France Service), l'atteinte d'une culture numérique départementale signifie aussi qu'une diversité d'acteurs ait pleinement intégré le numérique et les potentiels de l'intelligence artificielle à ses activités pour qu'elles soient plus efficaces et proposent de nouveaux services aux Euréliens. À court terme, cela peut s'initier par la modernisation des équipements agricoles et de certains processus industriels, l'invention de nouvelles entreprises numériques, la création de plateformes et événements numériques en partenariat avec les bibliothèques et médiathèques que le Département encourage, la visite en ligne de pépites patrimoniales, la facilitation de la e-santé, etc. À plus long terme, cela se manifestera par la création de nouveaux modèles économiques et services répondant à des besoins qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui. L'important n'est pas de les prévoir mais bien de créer collectivement, par l'exemple, les conditions culturelles pour que les acteurs euréliens y apportent demain les réponses adéquates. Le Conseil départemental prendra toute sa part dans l'animation de cet écosystème numérique départemental.

B. RESPONSABILITÉ N°2 : GARANTIR L'ÉQUITÉ ENTRE DES SITUATIONS SOCIALES ET TERRITORIALES DIFFÉRENCIÉES

Au-delà de la création de nouveaux services, l'attrait de l'Eure-et-Loir réside aussi dans un meilleur accès à des services déjà existants, dont le risque est sinon qu'ils ne soient accessibles qu'à certains territoires (les plus denses ou les plus proches de l'Île-de-France) ou à certaines catégories sociales (les plus mobiles). Dans la continuité historique de la posture conférée par le législateur aux Conseils départementaux, le Département d'Eure-et-Loir entend, aujourd'hui comme demain, veiller à ce qu'une équité réelle puisse voir le jour dans les opportunités proposées aux Euréliens, en particulier dans l'enseignement supérieur, la santé ou dans la gestion des dynamiques franciliennes.

► En 2040, une offre d'enseignement supérieur élargie et plus proche des besoins euréliens

En 2040, les Euréliens seront plus nombreux à étudier dans leur département ! Aujourd'hui, trois jeunes sur quatre quittent chaque année l'Eure-et-Loir pour suivre leurs études supérieures. C'est le prix de la situation paradoxale eurélienne où la bonne accessibilité à l'enseignement supérieur tient d'abord à la position de carrefour du département (le plateau de Saclay, les universités de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, du Mans, d'Orléans et les écoles de Blois sont à environ une heure).

Parce que de nombreux jeunes, en particulier des milieux populaires, ne sont pas suffisamment mobiles pour accéder à la formation de leur choix, et parce que les entreprises euréliennes (y compris dans les secteurs très représentés) ne trouvent pas toujours localement la main d'œuvre répondant à leurs besoins, cette situation est pénalisante. Sans prétendre développer un troisième pôle universitaire régional, étoffer les offres de formation euréliennes, notamment celles en lien avec les filières pharmaceutiques, cosmétiques et agricoles, est une ambition collective partagée. Le Département souhaite jouer un rôle prépondérant pour permettre l'installation de nouvelles écoles en Eure-et-Loir. L'arrivée en 2020 d'une nouvelle formation CFA Pharmacie à Chartres a amorcé la réalisation de cette ambition.



► En 2040, des médecins et des professionnels de santé accessibles à tous

Le déficit de médecins en Eure-et-Loir entraîne autant d'inquiétudes que d'attentes chez les citoyens. Malgré la mise en place par les acteurs départementaux de mesures palliatives de court-terme (déploiement de télécabines de consultations médicales), ou de moyen-long terme (financement de Maisons de Santé, accompagnement des internes, coopérations avec des villes extra-communautaires ou l'expérimentation du salariat), le nombre de professionnels de santé reste peu élevé en Eure-et-Loir. Et pour cause : cette situation – partagée par l'ensemble des départements contigus à l'Île-de-France – s'explique notamment par une baisse continue des effectifs nationaux de médecins prévue jusqu'en 2026-2028 (ils devraient réaugmenter substantiellement de 2027 à 2050 selon la DREES), croisée à un vieillissement anticipé en Eure-et-Loir ces vingt prochaines années par rapport à la moyenne nationale. Améliorer l'accès aux médecins et professionnels de santé signifie à court terme multiplier les initiatives pour gérer au mieux cette dynamique en ciseau ces dix prochaines années, et à moyen terme la mise en place de dispositifs permettant, en fonction des lieux d'accueil et de la mobilité des médecins, de garantir un accès minimal aux soins de proximité pour toute la population.

Si la santé est d'abord une prérogative nationale, travailler à un meilleur accès aux soins est d'intérêt départemental. Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, en ce sens, a lancé une vaste étude pour conclure un nouveau Pacte territorial de santé destiné à impulser une nouvelle dynamique (cf. chantier-cible n°2) et appelant à une coopération étroite entre tous les acteurs de la santé sur le territoire (communes, ARS, ordre des médecins etc.).

► En 2040, des coopérations euréliennes face aux transformations franciliennes

En 2040, l'Île-de-France aura continué de se transformer. Structurée dès 2030 par une nouvelle infrastructure (le métro Grand Paris Express), la région verra émerger, du fait de ce nouveau réseau et d'opérations à proximité des gares, son second pôle économique structurant (après la Défense) : un axe allant du Plateau de Saclay (enfin bien desservi) au quartier Versailles-Satory.

La proximité immédiate de l'Eure-et-Loir à ce pôle n'est pas sans incidence démo-

graphique (arrivées et départs de futurs travailleurs de ces pôles) ni économique (nouveaux flux domicile-travail, stratégies d'entreprises interdépartementales). En particulier, les territoires à proximité des gares qui desserviront rapidement ce pôle et la ligne 18 du nouveau métro (Chartres, Épernon, Maintenon et Dreux) connaîtront de ce fait de forts enjeux d'aménagement dans les prochaines années : gestion dans la perspective de l'objectif « zéro artificialisation nette » d'un foncier convoité et rare qui continuera de fortement gagner en valeur, gestion de nouveaux flux de rabattement (voiture ou vélo), etc. La mise en place d'un dialogue entre ces territoires (voire avec les territoires voisins) peut à la fois permettre de réguler et anticiper ces futures dynamiques potentiellement sources de déséquilibres et de mener une réflexion collective sur la gestion d'un foncier qui tend à se raréfier. Le Département facilitera et contribuera à toute initiative allant dans cette direction.

C. RESPONSABILITÉ N° 3 : OFFRIR À CHACUN UN ENVIRONNEMENT VIVANT

Enfin, l'Eure-et-Loir désirable, c'est un département capable de proposer à tous ses habitants un cadre de vie de qualité. L'accès, près de chez soi, à un espace naturel et à une vie culturelle dynamique seront demain des attentes résidentielles incontournables pour tous les Euréliens, en ville ou dans les campagnes.

Si la préservation et la valorisation des espaces naturels et les politiques touristiques et culturelles, sont des compétences partagées, le Département d'Eure-et-Loir veillera, à son échelle, à mutualiser et créer des synergies entre les différentes initiatives locales.

► En 2040, la nature s'imisce partout

Bien que peu doté en grands massifs forestiers, l'Eure-et-Loir dispose d'espaces de ressourcement tels les forêts de Senonches, de Dreux, de Châteauneuf en Thymerais mais également les reliefs bocagers perchérons.

Donner accès à tous les Euréliens à des espaces naturels et de fraîcheur est un impératif au regard des évolutions climatiques et des épisodes de forte chaleur attendus. Au-delà de ses Espaces Naturels Sensibles (4 sont actuellement identifiés) où la biodiversité est préservée et valorisée, le Département souhaite être

un partenaire privilégié des collectivités dans leurs projets « nature ». Il entend également encourager les opérations de renaturation partout où cela est possible sans que cela ne nuise à d'autres usages : sur les espaces publics, sur les parkings, dans les cours des établissements scolaires, sur les délaissés routiers etc. C'est dans cette optique que le Département s'est par exemple engagé à accompagner les collectivités dans leurs opérations de désimperméabilisation d'espaces publics (cours d'écoles ou autres) et qu'il entend agir pour recouvrer des cours de collèges plus végétalisés et donc plus agréables pour les élèves.

► En 2040, une diversité culturelle qui rayonne au-delà de l'Eure-et-Loir

L'Eure-et-Loir, destination touristique et culturelle reconnue en 2040 ? C'est en tout cas le chemin pris par les politiques touristiques et culturelles des acteurs euréliens ces dernières années. D'abord concentrées à valoriser l'exceptionnel patrimoine chartrain dans les années 1990 puis des pays-destinations plus divers au début du siècle, elles travaillent aujourd'hui à créer dans les différentes parties du département des expériences touristiques et culturelles, où l'on prend le temps de ralentir, d'apprécier la diversité paysagère et patrimoniale de l'Eure-et-Loir. C'est le sens de la stratégie départementale aujourd'hui à l'œuvre, « Let it Slow », qui souhaite fédérer les acteurs touristiques et mettre en liens les projets existants et à venir avec ce positionnement.

Et demain ? Après la valorisation des ambiances et des paysages euréliens, le défi consistera sans doute à diversifier l'offre et les objets culturels valorisés, pour répondre à la diversité des attentes des Euréliens. L'ambition départementale de devenir à terme le premier « Département d'art et d'histoire » (cf. chantier-cible n°4) est aussi portée dans cette perspective.





1. BATIR LE SERVICE ROUTIER DU XXI^E SIECLE

► La visée stratégique de ce chantier cible

La voiture continuera demain à structurer en grande partie la mobilité des Euréliens. En plus de ses travaux de sécurisation et de modernisation de son réseau routier prévus par le schéma route 2028, le Département souhaite d'ici 2040 préparer le service routier du XXI^e siècle.

Alors que l'Eure-et-Loir bénéficiera demain de la nouvelle autoroute A154, les routes départementales seront des lieux de services où trouveront place de nouvelles pratiques de mobilités. Certains axes routiers verront la diffusion d'informations numériques, la mise en place de haltes de service avec des parkings-relais, l'aménagement de voies dédiées pour vélo ou mobilités collectives.

Ces travaux s'intégreront dans une coordination plus large avec les autres gestionnaires routiers d'Eure-et-Loir.

► Le rôle du Département

- Un rôle d'investisseur dans la mise en place ou l'amélioration de ces nouveaux services sur ses voies ;
- Un rôle d'accompagnateur financier et technique pour accompagner les projets locaux qui faciliteront les mobilités des euréliens ;
- Un rôle de coordinateur, dans le dialogue avec les autres gestionnaires.

► Les acteurs à associer

Les gestionnaires privés, les acteurs du transport (p. ex les poids-lourds, les cars touristiques, les cars express régionaux d'Ile-de-France), les usagers actuels et futurs (pour recueillir leurs besoins).

► Le(s) public(s) visé(s)

Tous les usagers des routes euréliennes.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Le Conseil départemental va poursuivre la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable adopté en 2023, et mettre à disposition un accompagnement financier technique et financier des projets locaux qui contribuent au développement d'une mobilité moins carbonée ou partagée.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Développer les expérimentations sur les routes départementales (route connectée, navette autonome entre Chartres et Dreux, nouvelles haltes de services avec parking relais sur des nœuds routiers, etc.), boucler la modernisation du réseau routier existant.

2. CONSTRUIRE L'OFFRE DE SANTE EURELIENNE DE DEMAIN

► La visée stratégique de ce chantier cible

Le Conseil départemental a lancé une vaste étude pour conclure un nouveau Pacte territorial de santé appelant à une coopération étroite entre tous les acteurs de la santé sur le territoire. Les conclusions de cette étude, qui devraient être publiées à l'automne 2023, donneront les grands axes de ce chantier cible.

► Le rôle du Département

- Un rôle de vigilance et de coordination des acteurs sur cette thématique.;

► Le(s) public(s) visé(s)

Les professionnels de santé, les communes, l'ARS, CPAM, institutions etc.

► Les étapes à court terme - d'ici 2028

Accompagner la mise en œuvre des initiatives locales qui répondront aux sujets identifiés par l'étude santé et qui contribueront à pallier le manque de médecins jusqu'en 2026-2028. Certains axes semblent par ailleurs d'ores et déjà se dessiner : la prévention (notamment par le sport-santé), l'accompagnement à l'installation via un guichet unique mais aussi la création d'un observatoire de la santé.

► Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040

Pérenniser les initiatives locales pour favoriser l'installation des médecins et autres professionnels de santé sur le territoire.

3. TENDRE VERS UNE INGENIERIE INTERCONNECTEE

► La visée stratégique de ce chantier cible

L'écosystème des acteurs qui intervient auprès des collectivités pour leur apporter de l'ingénierie s'est considérablement développé ces dernières années. Le Département au travers de ses satellites propose une offre de services de proximité, adaptée aux besoins des territoires, agiles, l'Etat se repositionne comme acteur de l'ingénierie publique avec notamment l'ANCT après une période de désengagement de ce champ, les EPCI, pour certains, se structurent techniquement. Dans ce contexte, le risque est grand de perdre en lisibilité alors même que l'ingénierie publique est existante et diversifiée.

Il semble donc indispensable de décloisonner cette offre, de changer de prisme en passant d'une logique de juxtaposition de compétences et de dispositifs à une logique de réseau au service des projets locaux.



► Le rôle du Département

Il s'agit donc, pour le Département de jouer les rôles de catalyseur, d'accélérateur et de facilitateur. Catalyseur : il doit susciter la réflexion, proposer une aide à la décision auprès des acteurs locaux (dans ce cadre la mise à disposition d'un observatoire départemental des territoires aurait toute sa place). Accélérateur : il doit concourir à la dynamique territoriale en impulsant ses politiques publiques et en œuvrant pour que les projets locaux participent à cette dynamique. Facilitateur : il doit établir une relation entre les collectivités (les élus) et ceux qui peuvent les (!)accompagner.

Les chantiers-cibles

► **Les acteurs à associer**

Les élus locaux, l'ensemble des acteurs de l'écosystème « ingénierie publique ».

► **Le(s) public(s) visé(s)**

Les communes du département, des élus locaux jusqu'à leurs services administratifs.

► **Les étapes à court terme - d'ici 2028**

Définir les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle ingénierie départementale qui passera dans un 1^{er} temps par le renforcement des échanges et des partages (ascendants et descendants), par l'amélioration de la visibilité (développement d'outils ?), par le comblement de certains manques voire par l'anticipation de nouveaux besoins (ex : les enjeux de la transformation du numérique avec notamment les impacts de l'intelligence artificielle).

4. DEVENIR « DEPARTEMENT D'ART ET D'HISTOIRE »

► **La visée stratégique de ce chantier cible**

C'est la diversité paysagère, patrimoniale et artistique de toutes les parties de l'Eure-et-Loir qui fait la richesse culturelle du département ! C'est pourquoi, d'ici 2040, l'Eure-et-Loir veut devenir le premier département labellisé « Art et Histoire ».

Encore à l'état de réflexion, ce label ouvre une multitude d'opportunités, notamment pour le développement d'une nouvelle identité artistique départementale. Il vise également à associer plus largement les acteurs touristiques et artistiques « traditionnels » qui œuvrent à la sauvegarde et la promotion de ce patrimoine, à commencer par les habitants.

► **Le rôle du Département**

- Un rôle de leader auprès des services du Ministère de la Culture dans la démarche de création de ce label.

► **Les acteurs à associer**

Les acteurs publics et privés du tourisme, les citoyens, les services de l'Education nationale, les artistes et structures artistiques, les artisans du département.

► **Le(s) public(s) visé(s)**

L'ensemble de la population eurélienne, en particulier les jeunes, les touristes nationaux et étrangers.

► **Les étapes à court terme - d'ici 2028**

L'identification des champs artistiques qui devraient être promus par le label (art oratoire, cinéma) mais aussi l'engagement des discussions avec les collègues pour

l'implantation de tiers-lieux créatifs en leur sein

► **Les étapes à long terme - d'ici 2028-2040**

L'intégration d'une notion de développement durable dans les actions déployées au sein du label.

